

**Messieurs les Co-présidents,
Monsieur le Directeur Exécutif d'ONU-Habitat,
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais, au nom de la délégation sénégalaise, me réjouir de l'opportunité qui nous est offerte de prendre part à cette 1^{ère} session du Comité préparatoire à la 3^{ème} Conférence internationale sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et me féliciter de la décision de l'Equateur d'accueillir cette rencontre en 2016.

Il me plaît également d'exprimer les chaleureuses félicitations de ma délégation au Bureau, nouvellement élu, et saisir cette occasion pour lui témoigner de tout le soutien de mon pays dans l'accomplissement de cette mission.

Messieurs les Co-présidents,

Dans le contexte actuel d'accélération de la croissance urbaine, où plus de 52% de la population mondiale vivent dans les villes, selon les projections des Nations Unies publiées en 2011, la question du développement urbain durable n'a jamais été posée avec autant d'acuité.

Même s'il est indéniable que cette urbanisation accélérée favorise des opportunités certaines en matière de développement économique et social, il n'en demeure pas moins qu'elle engendre aujourd'hui de sérieux défis dans la plupart des pays en développement, particulièrement d'Afrique subsaharienne.

Les défis susmentionnés sont liés aux problèmes indicibles en matière de logement, de santé, de transport, d'éducation, d'assainissement et d'infrastructures, accentués par la dégradation continue du cadre de vie urbain et occasionnés généralement par les fortes concentrations démographiques.

Ce phénomène s'explique par l'existence d'une armature urbaine hétérogène dans nos pays qui traduit un grand déséquilibre dans la répartition spatiale des populations et des établissements humains, du fait principalement de la pression démographique, la persistance de la pauvreté et l'accentuation des disparités sociales.

Cette situation illustre l'importance que nous devons accorder à l'urbanisation qui représente, au regard de son caractère transversal et de ses interrelations avec les autres secteurs, un élément fondamental dans le processus de réalisation du développement durable.

Eu égard aux raisons qui précèdent, ma délégation se félicite de la prise en compte des questions d'urbanisation dans les objectifs de développement durable (ODD), car il demeure établi que seule l'élaboration de stratégies et de partenariats viables pourrait aider à atteindre les cibles proposées et apporter une réponse collective aux défis actuels.

Messieurs les Co-présidents,

Les présentes assises constituent, dès lors, pour nous, un moment privilégié, pour engager une réflexion objective et approfondie sur les actions à entreprendre pour pallier le phénomène de l'extension urbaine anarchique et instaurer un cadre urbain global plus approprié, intégrant des infrastructures qualitatives qui contribuent à la consolidation du tissu économique dans nos pays.

L'occasion est également propice pour procéder à l'évaluation, de manière tangible, des progrès accomplis dans l'application des décisions issues d'Habitat II et de tirer les enseignements des difficultés rencontrées.

Dans cette perspective, le Gouvernement sénégalais, sous l'impulsion de **Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République**, a procédé à une réorientation

globale de sa politique nationale, avec un nouveau cadre de référence dénommé "**Plan Sénégal Emergent (PSE)**" dont la finalité est l'instauration d'une dynamique positive en vue d'assurer les bases d'une émergence économique durable.

Sous ce rapport, une politique de territorialisation des politiques publiques, avec la consécration du principe de la communalisation intégrale, a été opérée afin d'adapter les orientations nationales et sectorielles aux spécificités ainsi qu'aux priorités des terroirs.

Cette approche représente un moyen de réduire les inégalités socio-économiques entre les localités, à travers la promotion du développement agricole, de la production alimentaire, la restructuration des centres urbains et la modernisation de l'habitat rural, mais aussi de maîtriser les flux massifs liés à l'exode rural.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en pratique des recommandations de la **Conférence de Rio+20**, de la **Déclaration de N'Djamena**, ainsi que des dispositions de la **Lettre de politique sectorielle 2011-2021 du Sénégal**, qui vise l'émergence d'une architecture urbaine plus équilibrée.

Messieurs les Co-présidents,

Le Gouvernement sénégalais, depuis des décennies, s'est toujours évertué à mettre en œuvre des politiques publiques efficaces relatives à l'habitat et à l'urbanisation.

En effet, celles-ci ont été traduites par l'installation de différentes institutions nationales de promotion de l'habitat et de financement du logement, l'adoption du Code de l'urbanisme et d'autres instruments de planification urbaine, mais également la mise en œuvre de divers programmes d'aménagement de parcelles.

Bien évidemment, en dépit de ces résultats encourageants, il faut bien admettre que des contraintes réelles continuent de peser sur ce secteur, dont la résolution nécessite un recadrage des actions y liées autour de quelques questions prioritaires.

Dans cette dynamique, le Sénégal, résolument engagé dans la voie du renouveau urbain, estime impératif l'élaboration d'instruments de Planification urbaine plus adaptés, en intégrant la prévention des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique.

Le succès attendu de notre ambitieux projet de développement urbain durable nécessite la promotion de villes résilientes, prenant en compte les impératifs liés à l'efficacité énergétique, ainsi que de pôles urbains articulés autour des territoires porteurs de potentialités de développement économique et social.

Par ailleurs, Il nous faudra tenir compte de l'impératif d'accroître l'allocation des ressources financières pour faciliter l'acquisition d'infrastructures et d'équipements publics, et l'application de la politique de l'habitat social.

Messieurs les Co-présidents,

En conclusion, ma délégation recommande l'intégration des questions d'urbanisation durable dans le programme de développement post-2015, exprimant le souhait ardent que nos travaux puissent aboutir à la mise en place d'un partenariat solide orienté vers l'amélioration du cadre de vie et accompagné d'un dispositif opérationnel de suivi et d'évaluation périodique efficace.

Je vous remercie.